INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- GUY BOIVIN, représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT: ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2023-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 6 septembre 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
   - 3.1 Session du 11 juillet 2023
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
   - 5.1 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022
   - 5.2 Dossier éolien – Autorisation de signature
   - 5.3 Complexe culturel et sportif en santé durable
     - 5.3.1 PAFIRSPA
     - 5.3.2 22 septembre 2023 – M. Bernard Drainville
   - 5.4 Adoption du rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec

5.5 Politique familiale municipale (PFM)
5.5.1 État d'avancement
5.5.2 Nomination des membres du Comité MRC
5.5.3 Consultations
5.6 Partenariats internationaux
5.6.1 Entente avec le Costa Rica
5.6.2 Mission en Martinique
5.6.3 Fédération France-Québec – Engagement Programme Intermunicipalités
5.7 Projet Entre ciel et marée
5.7.1 Subvention FRR volet 3
5.7.2 Projet de sociofinancement 6 000 $
5.8 Projet de coopération (MEC)
5.8.1 Reddition pour le projet de partage de ressource en génie civil (1er projet)
5.8.2 Service d'embauche des ressources humaines en commun
5.8.3 Service de partage d'un agent de loisirs (QIDIGO)
5.9 Gestion des matières résiduelles – Éco Entreprise Québec (ÉEQ)
5.10 Service d'évaluation
5.10.1 Contrat de 38 100 $, plus les taxes
5.10.2 Ressources humaines
5.11 Stratégie de marketing territorial
5.12 Accès Entreprise Québec (AEQ) – Avenant 1
5.13 Vente pour non-paiement de taxes – Lots 3 912 755 et 3 912 756 à Mme Sandra Pichette

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6.1 Avis de conformité
6.1.1 Zone Ac-3 - Production de cannabis (Chemin des Cascades)
6.1.2 Remplacement de la zone Rb-108 par la zone Rd-30 (entre 6e et 7e et 7e Rue)
6.1.3 Stationnement dans la cour avant - RgM-2 et Cc-19 (Projet de Jean-Yves Fortin, boul. Taché Ouest)
6.1.4 Allongement de la piste d'atterrissage à l'Isle-aux-Grues
6.2 FRR volet 2
6.2.1 Marché de proximité
6.2.2 Concentration Golf
6.2.3 Vidéo attraits sportifs
6.3 Programme Proximité MAPAQ
6.3.1 Promenade gourmande et atelier agricole
6.3.2 Marché de proximité
6.4 Programme d'aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux
6.4.1 Grange à dîme
6.4.2 Gare et ancien presbytère de Montmagny
6.5 Service d'inspection en urbanisme
6.6 Tourisme
6.7 Parc linéaire Monk
6.8 Parc industriel Montmagny
6.9 Transport collectif
6.10 Projets régionaux
6.11 PIIRL

7. CORRESPONDANCE
7.1 Entraide Pascal-Taché – Souper-Bénéfice le 21 octobre 2023
7.2 Colloque brunch réseautage LARACA – 2 novembre 2023
7.3 Salon santé et mieux-être – 18 novembre 2023

8. FINANCES
8.1 Comptes de juillet et août 2023
8.2 État des revenus et dépenses au 2 août 2023

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT
10.1 École de Saint-Just-de-Bretenières
10.2 Rendez-vous de la ruralité et transport

10.3 Services au comptoir de Desjardins
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 11 JUILLET 2023

2023-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 11 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

Pour la session d'octobre, à leur demande, rencontre avec des représentants de la Maison Cap d'Espoir de Cap-Saint-Ignace (https://maisoncapdespoir.com/).

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le vérificateur ne déposera pas les états financiers pour la session du 6 septembre.

5.2 DOSSIER ÉOLIEN – AUTORISATIONS DE SIGNATURES

1- Entente de participation (Enerfin Québec Inc.) – Projet Citadelle

PRÉAMBULE :

A. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la MRC et la Municipalité régionale de comté de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (le « **Milieu local** ») afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;
B. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « **Distributeur** »), a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);
C. L'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne* (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);

D. Pour faire suite à l'Appel d'offres, Enerfin Québec inc. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, en partenariat avec le Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur le projet Citadelle, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale d'environ 300 mégawatts (MW) situé dans les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Antonin et Saint-Modeste, dans les municipalités régionales de comté de Témiscouata et de Rivière-du-Loup (le « **Projet** »);

E. Dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à s'associer et à constituer, conformément au *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), une société en commandite (la « **Société** ») qui, le cas échéant, développera, exploitera et possédera le Projet, et exécutera le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le Distributeur (le « **Contrat d'approvisionnement** »);

2023-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC appuie le Projet Citadelle (Enerfin Québec inc.) aux fins de sa soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « **Soumission** »);

QUE le Milieu local est autorisé à déposer et à signer, avec le Soumissionnaire, toute Soumission relative au Projet dans le Cadre de l'Appel d'offres;

QUE la MRC est en accord avec la conclusion, par le Milieu local, de tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments jugés souhaitables afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, le tout en lien avec le Projet, notamment la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres ainsi que l'entente de participation intervenue entre le Soumissionnaire et le Milieu local.

QUE Mme Jocelyne Caron, préfet, reçoit l'autorisation et la directive de déposer et signer – pour et au nom de la MRC – toute Soumission ainsi que tout acte, document et instrument aux fins de la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

ADOPTÉ

2- Entente de participation (Développement EDF Renouvelables inc.) – Projet Parc éolien de la Forêt Domaniale 2

PRÉAMBULE :

A. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la MRC et la Municipalité régionale de comté de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (le « **Milieu local** ») afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur

leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;

B. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « **Distributeur** »), a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);

C. L'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne* (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);

D. Pour faire suite à l'Appel d'offres, Développement EDF Renouvelables Inc. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, en partenariat avec le Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur le projet Parc éolien de la Forêt Domaniale 2, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale d'environ 100-200 mégawatts (MW) situé dans les municipalités régionales de comté de Montmagny et de L'Islet (le « **Projet** »);

E. Dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à s'associer et à constituer, conformément au *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), une société en commandite (la « **Société** ») qui, le cas échéant, développera, exploitera et possédera le Projet, et exécutera le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le Distributeur (le « **Contrat d'approvisionnement** »);

F. Dans l'éventualité où le Contrat d'approvisionnement est conclu entre la Société et le Distributeur à l'issue de l'Appel d'offres, la Société devra verser aux collectivités locales qui administrent le territoire sur lequel sera implanté le Projet (les « **Collectivités locales** ») des paiements fermes proportionnels aux mégawatts à être installés sur leur territoire (les « **Paiements fermes** »), le tout tel que requis aux termes de l'Appel d'offres;

G. Il est opportun qu'une convention intervienne entre le Soumissionnaire, la MRC et toute Collectivité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC afin d'attester des engagements relatifs aux versements et au mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

H. Un projet de la Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil.

2023-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC appuie le Projet Parc éolien de la Forêt Domaniale 2 aux fins de sa soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « **Soumission** »).

QUE la MRC est autorisée à conclure la Convention de

paiements fermes.

QUE le Milieu local est autorisé à déposer et à signer, avec le Soumissionnaire, toute Soumission relative au Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

QUE la MRC est en accord avec la conclusion, par le Milieu local, de tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments jugés souhaitables afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, le tout en lien avec le Projet, notamment la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres ainsi que l'entente de participation intervenue entre le Soumissionnaire et le Milieu local.

QUE Mme Jocelyne Caron, préfet, reçoit l'autorisation et la directive de déposer et signer, pour et au nom de la MRC, la Convention de paiements fermes, toute Soumission, ainsi que tout acte, document et instrument aux fins de la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

ADOPTÉ

3- Entente de participation (Valeco Énergie Québec inc.) – Projet Parc éolien de Rivière-Rocheuse

PRÉAMBULE :

A. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la MRC et la Municipalité régionale de comté de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (le « **Milieu local** ») afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;

B. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « **Distributeur** »), a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);

C. L'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne* (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);

D. Pour faire suite à l'Appel d'offres, Valeco Énergie Québec inc. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, en partenariat avec le Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur le projet Par éolien de Rivière-Rocheuse, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale d'environ 330 mégawatts (MW) situé dans les MRC de Témiscouata, de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et le territoire non organisé Picard (le « **Projet** »);

E. Dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à s'associer et à constituer, conformément au *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), une société en commandite (la « **Société** ») qui, le cas échéant, développera, exploitera et possédera le Projet, et exécutera le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le Distributeur (le « **Contrat d'approvisionnement** »);

2023-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC appuie le Projet Parc éolien de Rivière-Rocheuse aux fins de sa soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « **Soumission** »).

QUE le Milieu local est autorisé à déposer et à signer, avec le Soumissionnaire, toute Soumission relative au Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

QUE la MRC est en accord avec la conclusion, par le Milieu local, de tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments jugés souhaitables afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, le tout en lien avec le Projet, notamment la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres ainsi que l'entente de participation intervenue entre le Soumissionnaire et le Milieu local.

QUE Mme Jocelyne Caron, préfet, reçoit l'autorisation et la directive de déposer et signer – pour et au nom de la MRC - toute Soumission ainsi que tout acte, document et instrument aux fins de la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

ADOPTÉ

4- Entente de participation (Invenergy Renewables Canada Development ULC) – Projet PPAW 2

PRÉAMBULE :

A. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la MRC et la Municipalité régionale de comté de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (le « **Milieu local** ») afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;

B. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « **Distributeur** »), a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);

No de résolution ou annotation

C. L'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne* (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);

D. Pour faire suite à l'Appel d'offres, Invenergy Renewables Canada Development ULC (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, en partenariat avec le Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur le projet Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk 2 (PPAW 2), lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale d'environ 350 mégawatts (MW) qui sera situé sur les territoires des Municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dans la MRC de Rivière-du-Loup, et le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré dans la MRC de Témiscouata (le « **Projet** »);

E. Dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à s'associer et à constituer, conformément au *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), une société en commandite (la « **Société** ») qui, le cas échéant, développera, exploitera et possédera le Projet, et exécutera le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le Distributeur (le « **Contrat d'approvisionnement** »);

2023-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC appuie le Projet PPAW2 aux fins de sa soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « **Soumission** »).

QUE le Milieu local est autorisé à déposer et à signer, avec le Soumissionnaire, toute Soumission relative au Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

QUE la MRC est en accord avec la conclusion, par le Milieu local, de tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments jugés souhaitables afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, le tout en lien avec le Projet, notamment la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres ainsi que l'entente de participation intervenue entre le Soumissionnaire et le Milieu local.

QUE Mme Jocelyne Caron, préfet, reçoit l'autorisation et la directive de déposer et signer – pour et au nom de la MRC - toute Soumission ainsi que tout acte, document et instrument aux fins de la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

ADOPTÉ

5- *Entente de participation (Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy) – Projet Saint-Paul*

PRÉAMBULE :

A. La Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la MRC et la Municipalité régionale de comté de L'Islet ont convenu de s'associer et de constituer l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (le « **Milieu local** ») afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;

B. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « **Distributeur** »), a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (l'« **Appel d'offres** »);

C. L'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne* (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);

D. Pour faire suite à l'Appel d'offres, Kruger Énergie Saint-Paul-de Montminy S.E.C. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, en partenariat avec le Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur le projet Saint-Paul, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale d'environ 100-200 mégawatts (MW) situé à Saint-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny ainsi que sur le territoire de la MRC de Montmagny (le « **Projet** »);

E. Dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'Appel d'offres, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à s'associer et à constituer, conformément au *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), une société en commandite (la « **Société** ») qui, le cas échéant, développera, exploitera et possédera le Projet, et exécutera le contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec le Distributeur (le « **Contrat d'approvisionnement** »);

F. Dans l'éventualité où le Contrat d'approvisionnement est conclu entre la Société et le Distributeur à l'issue de l'Appel d'offres, la Société devra verser aux collectivités locales qui administrent le territoire sur lequel sera implanté le Projet (les « **Collectivités locales** ») des paiements fermes proportionnels aux mégawatts à être installés sur leur territoire (les « **Paiements fermes** »), le tout tel que requis aux termes de l'Appel d'offres;

G. Il est opportun qu'une convention intervienne entre le Soumissionnaire, la MRC et toute Collectivité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC afin d'attester des engagements relatifs aux versements et au mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

H. Un projet de la Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2023-09-07
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL BOIVIN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC appuie le Projet St-Paul aux fins de sa soumission dans le cadre de l'Appel d'offres (la « **Soumission** »).

QUE la MRC est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.

QUE le Milieu local est autorisé à déposer et à signer, avec le Soumissionnaire, toute Soumission relative au Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

QUE la MRC est en accord avec la conclusion, par le Milieu local, de tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments jugés souhaitables afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, le tout en lien avec le Projet, notamment la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres ainsi que l'entente de participation intervenue entre le Soumissionnaire et le Milieu local.

QUE Mme Jocelyne Caron, préfet, reçoit l'autorisation et la directive de déposer et signer – pour et au nom de la MRC - toute Soumission ainsi que tout acte, document et instrument aux fins de la Soumission du Projet dans le cadre de l'Appel d'offres.

ADOPTÉ

5.3 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.3.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET

- CONSIDÉRANT le projet de complexe culturel et sportif issu de la concertation avec les organismes partenaires de la région;

- CONSIDÉRANT que ce projet est l'outil principal de la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny suite au protocole de financement intervenu avec le MAMH à ce sujet;

- CONSIDÉRANT le volet 1 (culture) et le volet 2 (sport) de ce projet qui pourraient se réaliser par phase, mais dans une perspective de globalité et que cette globalité est nécessaire en ce qui concerne les commanditaires (somme actuellement amassée de 2,5M$ sur un potentiel de 5M$), mais aussi pour la réalisation de l'aspect communautaire important (et demandé par les citoyens et organismes);

- CONSIDÉRANT les scénarios préparés afin de démontrer l'implication financière de la région en considérant des programmes existants (PAFIRSPA et PQI);

- CONSIDÉRANT également qu'avec la révision des coûts (postpandémie), le volet sportif et communautaire est passé de 30M$ en 2020, à 38M$ en 2022, et à 49 M$ en 2023;

- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet important et concerté visant à « changer les choses » en ce qui

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

concerne nos statistiques en santé peu enviables, la persévérance scolaire et aussi pour l'attractivité de notre milieu;

- CONSIDÉRANT des comparables de projets réalisés ailleurs au Québec qui démontrent que les milieux ruraux, compte tenu des conditions équivalentes relativement aux programmes, doivent consentir un effort fiscal très important afin de doter le milieu d'infrastructures innovantes, modernes et compétitives, ce qui tend à appauvrir davantage les milieux ruraux ou carrément qui empêche les milieux ruraux de se doter de telles infrastructures attractives, ce qui accentue encore plus le déclin des milieux ruraux à demeurer compétitifs;

- CONSIDÉRANT que l'enjeu des infrastructures modernes dans les milieux ruraux est le même que le déploiement d'Internet haute vitesse dans les communautés rurales : avant la reconnaissance de ce service prioritaire par le gouvernement du Québec et sa décision de développer les services Internet partout au Québec, les milieux ruraux devaient travailler à investir des millions de dollars. Concrètement, cela veut dire que la MRC de Montmagny aurait dû investir plus de 10M$ selon une étude réalisée en 2018 par la MRC, en collaboration avec quatre autres MRC limitrophes, pour développer Internet haute vitesse sur son territoire, ce qui contribuait à creuser l'écart entre les grandes agglomérations et les milieux ruraux en termes d'investissements et d'attractivité;

- CONSIDÉRANT la mobilisation historique du milieu et des nombreux partenaires pour ce projet structurant;

2022-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long elle était reproduite.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny retienne le scénario suivant qui confirme une contribution du milieu de presque 10M$ (soit 6.8M$ des municipalités et 3M$ de la communauté d'affaires) pour le projet de complexe culturel et sportif en santé durable:

SCÉNARIO 6	NOUVEAU PROGRAMME PAFIRS-SPA ET PQI	
ÉQUIPEMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU MILIEU SCOLAIRE AVEC ENTENTE DE PARTENARIAT DU MILIEU		
	Montant	Pourcent. investissement
PQI	20 000 000 $	40%
Programme G. du Québec (équivalent PAFIRS)	20 000 000 $	40%
Emprunt à LT - Municipalités		14%
Levée de fonds	1 000 000 $	6%
COÛTS DES TRAVAUX	50 000 000 $	

COÛT ANNUEL POUR REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊT SUR EMPRUNT DE 6 625 000$	
Avec un emprunt à la charge du milieu municipal	
Remb. Capital et intérêt sur 25 ans à 4%	326 000$

COÛT ANNUEL POUR ENTRETIEN SELON RAPPORT MALLETTE DE 2020: 493 319$				
AVEC INDEXATION DU COÛT DE 493 319$ DE 5% EN 2021, 2022 ET 2023 : 571 078$				
Entretien	Piscine	232 633 $	269 302 $	coûts indexés
	autres	260 686 $	301 777 $	coûts indexés
			571 078 $	Coût annuel indexé
		50% entente	285 539 $	Part annuelle du milieu si répartition à 50% scolaire - 50% milieu
		TOTAL:	722 443 $	Part annnuelle du milieu

QUE la MRC de Montmagny contribue également à 50 % des frais annuels d'entretien estimé à environ 571 000 $, soit une contribution de 285 539 $;

QUE la MRC appuie le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud comme porteur du projet de complexe culturel et sportif en santé durable et dans ses démarches visant à déposer le projet dans divers programmes, notamment le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et dans le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉ

5.3.2 RENCONTRE DU MINISTRE BERNARD DRAINVILLE

Une rencontre organisée par M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud, est prévue avoir lieu le vendredi 22 septembre prochain pour une délégation qui sera composée de Mme Jocelyne Caron, préfet, de M. Jean-Marc Jean, directeur général du CSSCS, et de la directrice de la MRC de Montmagny, Mme Nancy Labrecque.

5.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport annuel de la SQ déposé au Comité de sécurité publique lors de la dernière réunion;

2023-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport annuel de la SQ du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et qu'il soit adopté.

ADOPTÉ

5.5 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

5.5.1 ÉTAT D'AVANCEMENT

Un document de type « tableau indicateur » a été déposé aux membres du conseil pour démontrer l'état d'avancement du dossier par municipalité.

Lac-Frontière ne fait pas partie de la démarche et la Ville de Montmagny a fait sa propre démarche.

5.5.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MRC

CONSIDÉRANT que la MRC et douze municipalités sont à faire la révision de la Politique familiale 3 et qu'il est nécessaire de former un comité pour élaborer les priorités de la MRC;

2023-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité de la PFM3 soit formé des personnes suivantes:

- M. Alain Fortier, maire de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et représentant de la MRC de Montmagny sur le comité pour la question famille;
- M. Olivier Bélanger-Nadeau, organisateur communautaire, CISSS de Montmagny-L'Islet, dossier familles;
- Mme Emmanuelle Leblanc ou Mme Mélanie Pouiot, agentes de développement territorial, MRC de Montmagny;
- M. Guy Drouin, d.g., CDC ICI Montmagny-L'Islet;
- Mme Lysanne Tanguay, d.g., Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny;
- M. Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Ville de Montmagny;
- Mme Nancy Labrecque, directrice générale, MRC de Montmagny;
- Mme Léa Térosiet, agente de développement jeunesse, MRC de Montmagny;
- M. Daniel Samson, chargé de projet PFM3, MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5.3 CONSULTATIONS

Suite aux priorités des municipalités et des consultations tenues, la MRC s'inspirera de celles-ci pour élaborer également ses priorités.

La démarche doit être complétée pour au plus tard le 31 décembre 2023 (rapport déposé) et la reddition devra se faire au plus tard le 31 janvier 2024.

5.6 PARTENARIATS INTERNATIONAUX

L'historique de la coopération de la MRC avec la Communauté des Communes du pays de Nay (CCPN) a été déposé aux membres du Conseil de la MRC. C'est un travail de mémoire que nous a fait parvenir M. Christian Petchot-Bacqué, le président de la CCPN (équivalent MRC). Il y a quatre documents et le quatrième fait état des stages des étudiants du CFP de L'Envolée faits en mai et juin 2023 en territoire français.

En plus du partenariat avec la CCPN, le personnel de la MRC travaille plusieurs autres partenariats.

5.6.1 ENTENTE AVEC LE COSTA RICA

La MRC souhaite déposer des demandes d'aides financières pour réaliser de la francisation pour les candidats(es) qui seraient intéressés(ées) à venir travailler au Québec avec un permis temporaire mais dont le niveau de français serait insuffisant.

Le Costa Rica représente une opportunité pour le recrutement de PVT, Jeunes Pro ou Stage Coop de gens formés et le français est également enseigné au secondaire.

On travaille notamment une demande auprès de la FQM à cet effet dans le cadre d'un fonds d'appels de projets.

CONSIDÉRANT le projet d'entente avec l'Alliance française qui se réalisera si la MRC est en mesure d'obtenir des aides financières pour faire suivre des cours à des travailleurs sélectionnés pour un emploi au Québec par une entreprise de la MRC;

2023-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'entente avec l'Alliance française du Costa Rica soit accepté et que Mme Jocelyne Caron, préfet, soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6.2 MISSION EN MARTINIQUE

La préparation de la mission se poursuit entre nos deux administrations.

Nous travaillons également à accompagner une employée de l'Espace Sud de La Martinique (équivalent MRC) qui souhaite venir faire un séjour en télétravail pour 6 mois dans le domaine de la culture, des bibliothèques et du sport. Si cela se concrétise, elle planifie son arrivée en février ou mars 2024.

En ce qui concerne des employés de la MRC, ça se planifiera plus pour septembre 2024.

5.6.3 FÉDÉRATION FRANCE-QUÉBEC – ENGAGEMENT PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS

Ce n'est pas en lien avec des lycées avec lesquels nous avons des partenariats, il s'agit d'un autre projet de coopération internationale. La ville de Montmagny est jumelée avec la ville de Châtel-Guyon en France. Il y a plusieurs années, il y a eu un échange de deux jeunes entre nos deux villes. Ensuite, les échanges n'ont pas repris, puis il y a eu la COVID-19. J'ai été contactée il y a environ un mois par une chargée de projets de la Fédération France-Québec qui représente Châtel-Guyon pour une reprise des échanges en 2024.

Pour les stages, il n'y a pas de secteurs en particulier, cela peut être dans n'importe quel domaine. Au niveau du Centre d'études collégiales de Montmagny, les jeunes aimeraient avoir des stages professionnalisants et techniques plus que des stages de type animation et entretien.

CONSIDÉRANT que l'accueil de stagiaires se ferait entre la mi-juin et la mi-août et comme ce sont des stages rémunérés, on vise à ce qu'ils paient leur hébergement, tel que précisé dans l'entente :

2023-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer l'entente avec la Fédération France-Québec dans le cadre du Programme Intermunicipalités 2024 pour l'accueil de nos stagiaires respectifs.

ADOPTÉ

5.7 PROJET ENTRE CIEL ET MARÉE

5.7.1 SUBVENTION FRR VOLET 3

PROMOTEUR : Corporation Entre ciel et marée

Projet : « Acquisition d'équipements de vulgarisation scientifique/un planétarium pour une immersion dans l'univers »

- CONSIDÉRANT que la Corporation Entre ciel et marée a déposé une demande de financement au FRR3 pour la réalisation du projet;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le cadre du volet 3 du Fonds Signature innovation;

- CONSIDÉRANT que le comité de mise en oeuvre recommande le soutien financier au projet;

2023-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 25 000 $ à la Corporation Entre ciel et marée via le FRR volet 3 Signature innovation pour l'élaboration du projet totalisant des investissements prévus de 75 150 $.

ADOPTÉ

5.7.2 PROJET DE SOCIOFINANCEMENT DE 6 000 $

- CONSIDÉRANT le projet « Acquisition d'équipements de vulgarisation scientifique/un planétarium pour une immersion dans l'univers » de l'organisme Corporation Entre ciel et marée;

- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le créneau priorisé par la MRC de Montmagny en ce qui concerne le développement de l'astronomie et des sciences (réf. : AEQ et les grands projets);

- CONSIDÉRANT l'aide financière de Desjardins en ce qui concerne le développement de projets de sociofinancement dans le cadre de la stratégie « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation »;

No de résolution ou annotation

- CONSIDÉRANT le projet de sociofinancement https://laruchequebec.com/fr/projet/acquisition-dun-planetarium-gonflable;

2023-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, après analyse du projet et la rencontre avec le promoteur, accorde une aide financière de 6 000 $ à la Corporation Entre ciel et marée via le fonds « sociofinancement » mis en place grâce à l'aide financière de Desjardins.

ADOPTÉ

5.8 PROJET DE COOPÉRATION (MEC)

5.8.1 REDDITION POUR LE PROJET DE PARTAGE DE RESSOURCE EN GÉNIE CIVIL (1ER PROJET)

- CONSIDÉRANT le programme de coopération du MAMH pour le partage d'une ressource en génie civil pour trois municipalités;

- CONSIDÉRANT la reddition déposée pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023;

2023-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de la reddition déposée pour le projet de coopération pour le partage d'une ressource en génie civil pour la MRC et les trois municipalités participantes.

ADOPTÉ

5.9 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ)

Une nouvelle version a été reçue de l'entente modifiée (réf. FQM) à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale https://www.eeq.ca/modernisation/.

Tel que mentionné, ÉEQ propose de compenser la collecte sélective à 100 % pour la cueillette, le transport et le traitement des matières recyclables. En échange, le milieu municipal aura des engagements à respecter (taux de rejet, sensibilisation, etc.). L'échéance devra être reportée car les contrats devaient être signés au plus tard le 8 septembre 2023.

La FQM a émis des commentaires a l'effet qu'elle allait faire les revendications nécessaires considérant que l'entente a surtout été pensée pour les villes plutôt que pour les milieux ruraux.

À SUIVRE.

5.10 SERVICE D'ÉVALUATION

5.10.1 CONTRAT DE 38 100 $, PLUS LES TAXES

- CONSIDÉRANT que la MRC est en attente de l'analyse pour le nouveau service d'Évaluation pour la répartition des tâches suite aux deux départs à la retraite (techniciens senior);

- CONSIDÉRANT qu'un mandat pour les ICI immeubles a été donné pour une somme de 38 100 $, plus les taxes, puisqu'aucune ressource à l'interne n'a cette expertise;

2023-09-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine le contrat de 38 100 $, plus les taxes, donné à la FQM pour la réalisation de dossiers d'inspection des ICI (Institutionnel, Commercial, Industriel) conformément à l'offre de services reçue suite à la transmission d'une estimation pour la réalisation des dossiers à faire.

ADOPTÉ

5.10.2 RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT qu'une ressource a été embauchée au sein du service d'Évaluation et qu'elle était en période de probation;

2023-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite à l'évaluation de la prestation de travail, la MRC de Montmagny mette fin à l'emploi et que la ressource soit avisée de cette situation.

ADOPTÉ

5.11 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

Le Conseil de la MRC de Montmagny a eu une présentation de la campagne qui sera lancée au cours du mois de septembre prochain et qui a été élaborée par le service des Communications et la firme Les Prétentieux en lien avec les commentaires et orientations recueillis lors du lac-à-l'épaule du Conseil de la MRC de Montmagny.

5.12 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'addenda #1 proposé modifiant l'entente déjà signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

2023-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'addenda #1 par le préfet, Mme Jocelyne Caron, pour et au nom de

la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.13 VENTE POUR TAXES – LOTS 3 912 755 ET 3 912 756 À MME SANDRA PICHETTE

- CONSIDÉRANT le certificat d'adjudication fait le 14 juillet 2021, dans le cadre de la procédure de vente pour taxes, à Mme Sandra Pichette pour l'immeuble vendu qui appartenait au propriétaire 10263974 CANADA inc. (lots 3 912 755 et 3 912 756), situé dans le *Rang Saint-Jean, Sainte-Apolline-de-Patton (Québec), G0R 2P0,* sans bâtisse dessus construite;

- CONSIDÉRANT qu'aucun retrait de l'immeuble, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, n'est survenu dans l'année suivant l'adjudication de l'immeuble;

2023-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Madame le préfet et la directrice générale à signer l'acte translatif découlant de cette vente.

QUE tous les frais relatifs à cette vente visant à ce que le nouvel acquéreur soit officiellement propriétaire de l'immeuble soit à la charge du nouvel acquéreur.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 ZONE Ac-3 – PRODUCTION DE CANNABIS (CHEMIN DES CASCADES)

2023-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage visant à permettre la production de cannabis dans la zone Ac-3.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 REMPLACEMENT DE LA ZONE Rb-108 PAR LA ZONE Rd-30 (ENTRE 6E ET 7E ET 7E RUE)

2023-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification règlementaire visant le remplacement de la zone Rb-108 par la zone Rd-30.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 STATIONNEMENT DANS LA COUR AVANT – RgM-2 ET Cc-19 (PROJET DE JEAN-YVES FORTIN, BOUL. TACHÉ OUEST)

2023-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification règlementaire visant à autoriser le stationnement dans la cour avant – RgM-2 et Cc-19.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.4 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE ScM-3 À MÊME LA ZONE Ab-2 – ISLE-AUX-GRUES (ALLONGEMENT DE LA PISTE D'ATTERISSAGE)

2023-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour la modification réglementaire visant à agrandir la zone ScM-3 à même la zone Ab-2 pour permettre l'allongement de la piste d'atterrissage.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.5 MODIFICATION ZONE IbM-4 – CAP-SAINT-IGNACE (SECTEUR ANCIEN QUAI)

2023-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification réglementaire visant à ajouter des nouveaux types d'usages résidentiels dans la zone IbM-4.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.6 DÉROGATION MINEURE AU 512, MONTÉE 619, BOUL. TACHÉ OUEST - MONTMAGNY

2023-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la dérogation mineure accordée pour l'immeuble sis au 512, montée 619, boulevard Taché Ouest.

QUE la MRC de Montmagny déclare la dérogation mineure conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.7 MODIFICATION - ZONES Rc-4 ET Rc-7 – CAP-SAINT-IGNACE (CHEMIN DU COTEAU)

2023-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification réglementaire visant à ajouter l'usage 9 logements et plus à la grille des usages permis pour les zones Rc-4 et Rc-7.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.8 PROJET DE PARC ÉOLIEN - CONFORMITÉ DU PROJET SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2023-09-27

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et à l'obtention de la documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de Parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy conforme à ses documents de planification (schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny s'engage, à la demande du promoteur, à procéder avant les dates de livraison du projet, à un processus de modification réglementaire pour diverses clauses permettant ainsi une meilleure intégration du projet au milieu.

QUE la MRC de Montmagny propose le passage de la ligne de raccordement à l'ouest de la Route 283 dans la partie des terres publiques située au nord de la route Rexfor à Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie Kruger et ses partenaires dans le projet de mise en place d'un parc éolien dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.1.9 PROJET DE PARC ÉOLIEN - CONFORMITÉ DU PROJET FORÊT DOMANIALE 2

2023-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, suite aux différentes présentations et à l'obtention de la documentation de la part du promoteur, la MRC juge le projet de Parc éolien Forêt Domaniale 2 conforme à ses documents de planification (schéma d'aménagement, RCI et document complémentaire).

QUE la MRC de Montmagny informe la Compagnie EDF et ses partenaires dans le projet de mise en place du parc éolien « Forêt domaniale 2 » de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.2 FRR VOLET 2

Plusieurs projets sont en élaboration et seront déposés d'ici novembre, comme le projet pour la concentration Golf et le projet pour la réalisation de vidéos des attraits sportifs et culturels.

6.2.1 MARCHÉ DE PROXIMITÉ

2023-09-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 24 323 $ via le programme FRR volet 2 régional pour la

réalisation du projet de transition et de développement de La chèvre et le chou.

ADOPTÉ

6.3 PROGRAMME PROXIMITÉ MAPAQ

Le MAPAQ a annoncé un nouvel appel d'offres pour le programme Proximité qui vise à développer l'agroalimentaire via des entreprises de proximité. L'annonce des projets acceptés pourrait toutefois être faite en 2024 et le budget disponible est peu élevé considérant que c'est un programme pour l'enveloppe budgétaire pour toute la province.

6.3.1 PROMENADE GOURMANDE ET ATELIER AGRICOLE

L'équipe de développement en agroalimentaire de la MRC évalue la possibilité de déposer un projet.

Concernant la promenade gourmande, le coordonnateur à l'aménagement rappelle que l'événement aura lieu les 16 et 17 septembre dans la partie Nord et les 23 et 24 septembre dans la partie Sud du territoire.

6.3.2 MARCHÉ DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT que La chèvre et le chou prépare un projet d'optimisation de ses outils de ventes en ligne (e-commerce).

2023-09-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet de La chèvre et le chou.

ADOPTÉ

6.4 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

6.4.1 GRANGE À DÎME

Report des travaux sur la grange à dîme

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

- CONSIDÉRANT que le volet 1b – Restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale - du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires publics de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux dont la grange à dîme et le presbytère à Cap-Saint-Ignace, biens cités par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'est vu obligée d'échelonner sur deux ans les travaux de restauration des fenêtres et du plancher de la grange à dîme, car l'artisan ne pouvait pas compléter les travaux en 2023 à cause d'un carnet de commandes trop chargé;

- CONSIDÉRANT que les travaux prévus au plancher de la grange à dîme nécessitent de l'excavation et que 18 activités seront organisées dans le bâtiment tout au long de l'été 2023;

- CONSIDÉRANT que les travaux ne pourront pas être effectués à l'automne 2023 puisque les travaux publics seront occupés à la finition des travaux estivaux et aussi à l'hivernation des sites;

2023-09-31

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny et le ministère de la Culture et des Communications acceptent d'octroyer une année supplémentaire à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, soit jusqu'au 31 décembre 2024, pour mener à terme les travaux sur la grange à dîme.

ADOPTÉ

6.4.2 GARE ET ANCIEN PRESBYTÈRE DE MONTMAGNY

Report des travaux sur l'ancienne gare et l'ancien presbytère de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

- CONSIDÉRANT que le volet 1b – Restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale - du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires publics de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux dont l'ancienne gare et l'ancien presbytère de la ville de Montmagny, biens inventoriés par le gouvernement du Québec, pour lesquels la municipalité contribue au financement des travaux à 40 %;

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a pris la décision de reporter les travaux à l'été 2024 sur l'ancienne

gare et l'ancien presbytère puisque ceux-ci demandaient l'investissement de sommes importantes et que d'autres travaux sur d'autres bâtiments ont été jugées prioritaires à ces derniers;

2023-09-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny et le ministère de la Culture et des Communications acceptent d'octroyer une année supplémentaire à la Ville de Montmagny, soit jusqu'au 31 décembre 2024, pour mener à terme les travaux sur l'ancienne gare et l'ancien presbytère.

ADOPTÉ

6.5 SERVICE D'INSPECTION EN URBANISME

Suivi des démarches pour l'embauche et le remplacement des inspecteurs en urbanisme.

Équipe de travail :

- Inspectrice en urbanisme et soutien à la formation : Mme Valérie Gagné
- Inspectrice et conseillère en urbanisme : Mme Aminata Ongoiba
- Inspectrice en urbanisme : Mme Mélissa Gagné
- Conseiller en urbanisme : M. Samuel Surprenant
- Nouvelle inspectrice en urbanisme : Mme Caroline Dumont

2023-09-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Caroline Dumont à titre d'inspectrice en urbanisme.

Note : Mme Dumont est résidente de la MRC de Montmagny et possède une vaste expérience dans des postes au sein d'entreprises en construction. Mme Dumont devra cependant suivre des formations en ce qui a trait aux règlements et normes d'aménagement et d'urbanisme.

ADOPTÉ

6.6 TOURISME

Le point est remis à une séance ultérieure.

6.7 PARC LINÉAIRE MONK

Un décrochement a été constaté sur l'emprise du Parc linéaire Monk et des travaux d'urgence doivent être réalisés pour la sécurité des utilisateurs.

Selon le bail liant le MTQ et la MRC, c'est la MRC de Montmagny qui est responsable de la réparation de l'emprise.

Une visite terrain aura lieu et plus d'information sera transmise à la prochaine séance du conseil.

2023-09-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à des travaux de réfection du Parc linéaire Monk dans la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

6.8 PARC INDUSTRIEL MONTMAGNY

L'audience à la CPTAQ pour le projet d'agrandissement du Parc industriel de Montmagny est prévue le 20 septembre 2023.

6.9 TRANSPORT COLLECTIF

Dossiers en cours:

- Exercice de planification stratégique en cours par le conseil d'administration;
- Embauche de Mme Claude Leullier au poste de directrice générale de l'organisme de transport en remplacement de M. Donald Veilleux qui prend sa retraite.

6.10 PROJETS RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT l'organisation de l'événement du Rendez-vous de la ruralité à l'Isle-aux-Grues le 14 septembre prochain;

2023-09-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde 9 000 $ via le programme FRR volet 2 régional pour couvrir les frais d'organisation du Rendez-vous de la ruralité 2023 à l'Isle-aux-Grues, notamment pour le transport et la nourriture.

ADOPTÉ

6.11 PIIRL

La MRC de Montmagny a reçu le protocole d'entente visant la réalisation du PIIRL 2.

7. CORRESPONDANCE

7.1 ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ – SOUPER-BÉNÉFICE - 21 OCTOBRE 2023

La MRC de Montmagny fera l'achat de 2 billets.

Les 2 billets seront remis au service d'Immigration pour permettre la participation à cet événement.

No de résolution ou annotation

7.2 COLLOQUE BRUNCH RÉSEAUTAGE LARACA – 2 NOVEMRE 2023

- CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la tenue de l'événement sur le territoire de la MRC de Montmagny, soit à l'Espace Citoyen;

- CONSIDÉRANT que l'événement vise le réseautage et la relève agricole au niveau de la région Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny verse une aide financière pour la tenue de colloque;

2023-09-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 250 $ à l'UPA pour l'organisation de l'événement LARACA qui est prévu avoir lieu le 2 novembre prochain.

ADOPTÉ

7.3 SALON SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE – 18 NOVEMBRE 2023

- CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la tenue d'un premier « SALON SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE » sur le territoire de la MRC de Montmagny à l'Espace Citoyen;

- CONSIDÉRANT que cette initiative est en adéquation avec les actions préconisées par la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny;

2023-09-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny verse une aide financière de 250 $ pour la tenue de l'événement qui est prévu avoir lieu le 18 novembre 2023 à l'Espace Citoyen de Montmagny.

ADOPTÉ

8. <u>FINANCES</u>

8.1 COMPTES DE JUILLET ET AOÛT 2023

2023-09-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 août 2023

Liste des paiements émis (du 2023-07-01 au 2023-07-31) — *Détaillée par N° chèques*

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202301218 (I)			2023-07-04	17	REVENU CANADA	DAS 16-06 AU 30-06-2023 RP0003	252,00 $
202301219 (I)			2023-07-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 16-06 AU 30-06-2023 RP0003	151,20 $
202301228 (I)			2023-07-04	17	REVENU CANADA	DAS 16-06 AU 30-06-23 RP0002	1 733,24 $
202301229 (I)			2023-07-04	17	REVENU CANADA	DAS 16-06 AU 30-06-23 RP0001	9 588,33 $
202301230 (I)			2023-07-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 16-06 AU 30-06-23 RP0001	31 000,64 $
202301231 (I)			2023-07-04	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE JUIN 2023	562,47 $
202301232 (I)			2023-07-04	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 16-06 AU 30-06-23	779,04 $
202301233 (I)			2023-07-06	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	AIDE FINANCIÈRE TRANSP. COLL	60 000,00 $
202301234 (I)			2023-07-11	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES INTERIMAIRES #2	5 746,76 $
202301235 (I)			2023-07-11	62	VILLE DE MONTMAGNY	PART. CYCLORIZON	517,39 $
202301236 (I)			2023-07-11	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	REMB. FRAIS INSCRIPTION OLIV	125,00 $
202301237 (I)			2023-07-11	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	TOURNOI DE GOLF -INSC-MAIR	402,42 $
202301238 (I)			2023-07-11	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER IMMIGRATION JUIN	1 173,32 $
202301239 (I)			2023-07-11	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VISITE MONT-JOLI	1 395,00 $
202301240 (I)			2023-07-11	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	HON. PROFESSIONNELS-DEMAD	17 965,83 $
202301242 (I)			2023-07-11	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	1 400,40 $
202301243 (I)			2023-07-11	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	126,36 $
202301244 (I)			2023-07-11	826	CYTECH CORBIN	ENTRETIEN PREVENTIF	520,76 $
202301245 (I)			2023-07-11	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE JUIN 2023	39 311,77 $
202301247 (I)			2023-07-11	998	BISTRO LAFONTAINE	ALIMENTS CONSEIL MAIRES	1 528,04 $
202301248 (I)			2023-07-11	1062	GARANT, CHANTAL-JANE	MATÉRIAUX ATELIER	1 282,47 $
202301249 (I)			2023-07-11	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION	239,53 $
202301252 (I)			2023-07-11	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	INST. ET SOUTIEN TABELTTES	3 863,16 $
202301253 (I)			2023-07-11	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	35,00 $
202301255 (I)			2023-07-11	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	SÉCATEURS	21,82 $
202301256 (I)			2023-07-11	1881	GINGRAS, KIM	PACTE RURAL RÉG CIEL ÉTOILE	862,31 $
202301258 (I)			2023-07-11	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	4 300,98 $
202301259 (I)			2023-07-11	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES	790,69 $
202301262 (I)			2023-07-11	2776	ANNE-MARIE GUIMONT	1 ER VERSEMENT TRAVAUX #535	22 363,91 $
202301264 (I)			2023-07-11	1240	INDUSTRIELLE-ALLIANCE AS	REMISE DU 16-06 AU 30-06-2023	4 061,84 $
202301265 (I)			2023-07-15	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	BOX EMPLOI WEB	171,31 $
202301266 (I)			2023-07-15	32	CORP. DÉV. ECONOMIQUE M	ERREUR CAE 455,50$	455,50 $
202301267 (I)			2023-07-15	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	CAMPAGNE PROMOTION PARTE	24 144,75 $
202301268 (I)			2023-07-15	62	VILLE DE MONTMAGNY	INSPECTION RISQUES ÉLEVÉS	2 064,19 $
202301269 (I)			2023-07-15	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SUBV. PACTE RURAL 2E VERSE	12 231,00 $
202301270 (I)			2023-07-15	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	SUBV. PACTE RURAL 2E VERSE	6 947,75 $
202301271 (I)			2023-07-15	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	REVITALISATION SITE HISTORIQ	20 340,10 $
202301273 (I)			2023-07-15	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	INSCRIPTION COLLOQUE 2023	1 655,64 $
202301274 (I)			2023-07-15	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,39 $
202301275 (I)			2023-07-15	629	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	MAJ CARTES NAPPERONS	373,87 $
202301276 (I)			2023-07-15	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	1 669,40 $
202301277 (I)			2023-07-15	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L	1 464,36 $

MRC MONTMAGNY

3 août 2023

Liste des paiements émis (du 2023-07-01 au 2023-07-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202301278 (I)			2023-07-15	1398	CLUB DE GOLF DE MONTMA	TOURNOI BÉNÉFICE 2023	250,00 $
202301279 (I)			2023-07-15	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	SOUTIEN TECHNIQUE BOUES	1 968,07 $
202301280 (I)			2023-07-15	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	17,50 $
202301281 (I)			2023-07-15	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	CORDE À LINGE	407,21 $
202301282 (I)			2023-07-15	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 127,38 $
202301283 (I)			2023-07-15	2048	DOMAINE RITT	PRODUITS RENCONTRE PRINTE	91,29 $
202301284 (I)			2023-07-15	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER HYGIÉNIQUE ET SACS O	578,35 $
202301285 (I)			2023-07-15	2132	RÉPARE TECH INC.	ADAPTATEUR USB	33,34 $
202301286 (I)			2023-07-15	2143	GÉOCENTRALIS	LICENCE 1E VERSEMENT	9 178,71 $
202301287 (I)			2023-07-15	2167	COMPLYS TECHNOLOGIES I	LICENCE PORTAIL EMPLOI	262,14 $
202301288 (I)			2023-07-15	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	11,96 $
202301289 (I)			2023-07-15	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 $
202301290 (I)			2023-07-15	2624	LABRECQUE, MICHAEL	FORMATION RCR ANIMATEURS T	1 275,00 $
202301293 (I)			2023-07-03	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 $
202301294 (I)			2023-07-03	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	619,63 $
202301297 (I)			2023-07-11	111	TELUS Mobilité	TÉLUS BUISENESS CONNECT	58,34 $
202301298 (I)			2023-07-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	5 068,29 $
202301300 (I)			2023-07-04	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES JUI	14 160,00 $
202301301 (I)			2023-07-11	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	82,48 $
202301303 (A)			2023-07-06	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES JUILLET 2023	937,17 $
202301304 (I)			2023-07-17	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	220,40 $
202301305 (I)			2023-07-17	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	237,60 $
202301306 (I)			2023-07-17	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	124,80 $
202301307 (I)			2023-07-17	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	108,80 $
202301308 (I)			2023-07-17	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	18,00 $
202301309 (I)			2023-07-17	1312	GAUTHIER, CHARLES	FRAIS CELLULAIRE JUILLET	15,00 $
202301310 (I)			2023-07-17	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	LAIT ET CAFE	76,72 $
202301311 (I)			2023-07-17	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	218,27 $
202301312 (I)			2023-07-17	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	193,04 $
202301313 (I)			2023-07-17	2007	LÉVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	490,70 $
202301314 (I)			2023-07-17	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	235,87 $
202301315 (I)			2023-07-17	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	265,46 $
202301316 (I)			2023-07-17	2110	PROULX, JONATHAN	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	106,50 $
202301317 (I)			2023-07-17	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	93,75 $
202301318 (I)			2023-07-17	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	86,40 $
202301319 (I)			2023-07-17	2570	LORIOU, MADISON	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	672,77 $
202301320 (I)			2023-07-17	2758	PIER-LUC BLANCHET	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	155,40 $
202301321 (I)			2023-07-17	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	79,80 $
202301322 (I)			2023-07-17	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 15-07-2023	25,00 $
202301323 (I)			2023-07-18	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	666,86 $
202301324 (I)			2023-07-18	2007	LÉVESQUE, FRANCE	DÉPL. AU 15-07-23 ET ACHATS T	2 776,91 $
202301325 (I)			2023-07-18	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN MÉNAGER ÉD. BÉLA	352,11 $
202301326 (I)			2023-07-18	2659	SANI BLEU	LOCATION TOILETTE	266,74 $

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY — *3 août 2023*

Liste des paiements émis (du 2023-07-01 au 2023-07-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202301327 (I)			2023-07-18	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 08-07-2023	16,80 $
202301329 (I)			2023-07-19		PRÊT FLI 7222-23-03		25 000,00 $
202301330 (I)			2023-07-19	17	REVENU CANADA	DAS 01-07 AU 15-07-2023 RP0003	252,00 $
202301331 (I)			2023-07-19	16	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 01-07 AU 15-07-2023 RP0003	151,20 $
202301332 (I)			2023-07-19	17	REVENU CANADA	DAS 01-07 AU 15-07-2023 RP0001	9 772,32 $
202301333 (I)			2023-07-19	17	REVENU CANADA	DAS 01-07 AU 15-07-2023 RP0002	1 394,47 $
202301334 (I)			2023-07-19	1240	INDUSTRIELLE-ALLIANCE AS	REMISES DU 01-07 AU 15-07-2023	4 061,84 $
202301335 (A)			2023-07-19	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DU 01-07 AU 15-07-2023	779,04 $
202301336 (I)			2023-07-19	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS 01-07 AU 15-07-2023 RP0001	30 039,83 $
202301337 (I)			2023-07-19	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2023	100 000,00 $
202301241 (I)	10902		2023-07-11	525	GÉNÉRATRICE DRUMMOND (	ENTRETIEN 2023	944,66 $
202301246 (I)	10903		2023-07-11	888	MDM PUBLICITÉ	T-SHIRT TDJ 2023	1 492,39 $
202301250 (I)	10904		2023-07-11	1411	ORDRE DES URBANISTES D	AFFICHAGE : OFFRE D'EMPLOI	804,83 $
202301251 (I)	10905		2023-07-11	1498	MRC DE BEAUCE-SARTIGAN	FORMATION ÉLUS 2023-05-23	600,00 $
202301254 (I)	10906		2023-07-11	1670	PUROLATOR INC.	ENVOIS	5,57 $
202301257 (I)	10907		2023-07-11	2103	OUELLET, MARIE-CLAUDE	ANIMATION 2023-06-26 (15-17-24-	3 254,72 $
202301260 (I)	10908		2023-07-11	2730	CMATV	PUBLICITÉ- PROJET IMMIGRATIO	1 638,39 $
202301261 (I)	10909		2023-07-11	2775	MICHEL QUIRIAULT	ENTRETIEN SERRE ST-PAUL	400,00 $
202301272 (I)	10910		2023-07-15	158	CENTRE DE PLEIN-AIR STE-A	SUBV. PACTE RURAL 1E VERSE	3 544,00 $
202301291 (I)	10911		2023-07-15	2733	FUSION-THÉATRE-NEUF INC	ANIMATION FABLAB JUIN 2023	342,00 $
202301328 (I)	10912		2023-07-18		RÉNORÉGION C03019PRR		12 000,00 $
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							533 851,03 $
Total des paiements émis							533 851,03 $

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	140 606,66 $
Total des dépôts direct	393 244,37 $
	533 851,03 $

Usager: cpmrc15 — *Page 3 sur 4*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 533 851.03 $.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 AOÛT 2023

L'état des revenus et dépenses au 2 août a été déposé aux élus.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 ÉCOLE DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

Le maire de Saint-Just-de-Bretenières informe le Conseil de la MRC que l'école primaire, rénovée pour plus de 1M$ depuis peu, est fermée (sauf pour le service de garde) pour faute de disponibilité de professeurs pour y enseigner.

Il demande si la MRC peut aider dans ce dossier compte tenu de

l'importance de ce service de proximité pour les familles. La MRC a développé des liens avec une université au Costa Rica qui forme des professeurs de français et qui ont une formation en pédagogie. On pourrait voir si on pourrait intéresser le Centre de services scolaire à cette opportunité pour un projet-pilote.

10.2 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ ET TRANSPORT

Une demande est faite à savoir s'il y aura un transport pour le Rendez-vous de la ruralité qui aura lieu le 14 septembre à l'Isle-aux-Grues.

10.3 SERVICES AU COMPTOIR DE DESJARDINS

Plusieurs maires de municipalités du Nord de la MRC ont été informés de la fermeture des services bancaires de la part de Desjardins dans leur communauté, soit Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-09-39

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19h52.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.